MAZÈRES
La main armée pour te servir !
MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

Date de mise en ligne le : 09/02/2023

ARRÊTE N° 23/015
REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
Rue de l'Escabelle *(R 19)*
Commune de Mazères *(Ariège)* en agglomération

Le Maire de MAZERES ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-7 1, R 415-6 ;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière troisième partie ;

VU la demande formulée par **la SARL DREUX** domiciliée : ZI Garaoutou, 09270 **MAZERES**, en date du 7 février 2023, représentée par **M. MAZZONETTO Jérémy** ;

CONSIDERANT que pour permettre **LA POSE D'UNE GRUE POUR FAIRE PASSER UN ECHAFAUDAGE ET DU MATERIEL, 3 Rue de l'Escabelle *(R19)*** à 09270 **MAZERES,** il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à compter du mardi 17 février 2023 ;

ARRETE

Article 1 :
Du mardi 17 février 2023 au mardi 28 février 2023 inclus, le stationnement et la circulation seront interdits rue de l'Escabelle ***pour la partie comprise entre le croisement de la Rue des Tourelles et celui du Quai des Tourelles,*** et conformément au plan ci-joint ;

L'accès aux riverains sera maintenu, ainsi qu'aux véhicules de secours. La circulation se fera par les rues adjacentes.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière *(troisième partie)* sera mise en place par la SARL DREUX.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 7 février 2023

Le **Maire**
Louis ***MARETTE***

MAIRIE DE MAZERES (Ariège)

MAIRIE DE
MAZERES
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°23/015